

Promotions civiques et assemblée municipale

Tous majeurs

Les autorités ont reçu vendredi soir dernier les nouveaux citoyens qui avaient répondu présent à leur invitation. Sur 29 habitants concernés, qui ont fêté ou fêteront encore cette année leur dix-huitième anniversaire, quinze exactement ont pris part à cette soirée conviviale. Après une séance de tir au pistolet très appréciée, dans le stand sous le collège, élus et jeunes invités ont pris un repas ensemble dans la magnifique salle de l'ancien bâtiment administratif. Le discours de circonstance revenait au plus jeune conseiller municipal, Claude Auderset.



Etaient présents et figurent donc sur la photo ci-dessus : Giulia Bellavita, Tristan Jau, Wendy Aubry, Zoé Borbely, Théo Mathez, Ines Camoes Portugal, Thoma Schranz, Lysiane André, Mélodie Bise, Laeticia Molinari, Joceline Wind, Mélissa Barré, Tamara Criblez, Milena Broggi et Laurine Waeber.

Atteignent également leur majorité civile et civique cette année : David Prysi, Andreas Zürcher, Loïse Sigg, Youen Braut, Céline Valloton, Gilian Kohler, Nelson Glardon, Jason Müller, Olga Nzoao, Alexy Rodriguez Piaget, Simeon Schnegg, Yohan Schmidlin, Luca Eleuterio, Sylvain Muggli et Léonie André.

L'ancien village peint par Ernest Monbaron

Feu Robert Veuve a fait don à la Municipalité d'un tableau signé Ernest Monbaron et représentant l'ancien village de Sonceboz, tel qu'il se présentait dans les années 20. Né dans le canton de Soleure en 1889 et décédé à Reconvilier en 1960, cet artiste régional a peint surtout des paysages jurassiens. Il appartient aux membres fondateurs de la Société des peintres et sculpteurs jurassiens, en 1954. La Commune va trouver pour ce tableau l'endroit qui convient afin de le mettre en évidence.

En assemblée le 10 décembre

Le Conseil municipal a mis au net l'ordre du jour de l'assemblée municipale dite du budget, qui se déroulera le 10 décembre prochain à 20 h à la halle polyvalente. Ce « menu » a été publié vendredi dernier dans les pages officielles de ce journal.

On pourrait s'étonner que l'assemblée doive annuler le crédit d'engagement qui était prévu pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire abritant trois classes d'école enfantine. Mais cette démarche est parfaitement normale et indispensable, puisque le Législatif avait lui-même approuvé ledit crédit, avant que l'architecte ne renonce au projet.

Un bouclage

Un autre crédit figure à cet ordre du jour, mais à approuver celui-là, à savoir un montant de 385 000 francs destiné à la réfection de la rue Fin du Pertuis. La Commune profitera de cette réfection pour remplacer la conduite d'eau propre et effectuer un bouclage.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Précisons que la modification de l'annexe 1 du règlement sur le statut du personnel, soumise aux ayants droit le 10 décembre, peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

Quant au budget 2019, qui sera soumis lui aussi à l'approbation de l'assemblée, nous y reviendrons tout prochainement dans ces colonnes. A relever qu'un résumé de ce document peut d'ores et déjà être obtenu à l'administration et consulté sur le site internet de la commune.

Le P'tit Journal

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer à l'Imprimerie Bechtel SA, de Courtelary, l'impression de sa nouvelle publication annuelle. Intitulée Le P'tit Journal de Sonceboz-Sombeval, cette dernière remplacera à la fois la brochure éditée jusqu'ici par la Ceass et celle que la Municipalité distribuait à ses nouveaux habitants.

La première édition du P'tit Journal paraîtra en fin d'année et sera distribuée en tous ménages durant les premiers jours de 2019.